

RESIDENCE DU NIANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 9 novembre 1940

n° 702/E.

Rép. au n° 652/R.C. 2954

du 31 octobre 1940.-

1 ANNEXE

OBJET :

Aff. Mottouille c/Piyarelali
Mehindra

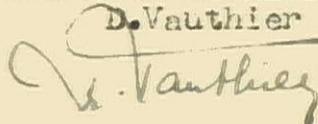
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous retourner en
annexe l'original de la signification, dûment datée
complétée et signée.

Votre lettre éuargée m'étant parvenue
le 9 novembre 1940 et signifiée le même jour, j'ai
marqué comme date d'audience celle du mardi 3 décem-
bre 1940.

L'Huissier de Ruhengeri

D. Vauthier



A Monsieur le Greffier de première Instance à USUMBURA

==:~::~==

Ruhengeri



6474

TERRITOIRE
RUANDA = URUNDI

1114/E
269-11-40

Usumbura, le 31 octobre 1940

Greffes du Tribunal de 1^{ère} Instance

N° 652 / RC. 2954

2 Annexes

OBJET

Aff. Mouballe c/ Biyarelal
Muhindra.

à Monsieur l' Huissier,

RUMENGERI.

Monsieur l' Huissier,

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, en original et copie, un exploit d'assignation que je vous saurais gré de notifier à M. Biyarelal Muhindra, résidant à Rumengeri.

Si l'exploit peut être signifié avant le 10 novembre 1940, l'affaire peut être appelée à l'audience du 5 décembre prochain. Vous ~~XXXX~~ voudrez bien alors renseigner au dit exploit, comme date d'audience : TROIS DECEMBRE 1940.

Dans le cas d'impossibilité matérielle de faire cet exploit pour le 10 courant, veuillez alors le faire dès qu'il vous sera possible et dans ces conditions, vous renseignerez comme date d'audience : SEPT JANVIER 1941.

Je vous remercie à l'avance de votre obligeance habituelle.

Le Greffier de 1^{ère} Instance: W. LINAUGE.

W. Linauge